

4. FAVORISER LE MAINTIEN DES TERRES AGRICOLES BIO EN BIO

“ Maintenir les terres bio en bio, c'est protéger un patrimoine commun rare, préserver la qualité de l'eau et des sols, et garantir l'avenir de fermes à taille humaine qui nourrissent durablement le territoire. ”

Alan TESTARD, secrétaire national Futurs Bio

POURQUOI EST-IL IMPORTANT D'AGIR ?

La moitié des agriculteurs et agricultrices partiront à la retraite d'ici 2030. Entre 2020 et 2024, 43 000 fermes ont disparu en France, faute de repreneurs. Les fermes en agriculture biologique sont aussi concernées. **Le risque de disparition des fermes bio et de déconversion des terres pour alimenter l'agrandissement des fermes conventionnelles est élevé.**

Maintenir les terres bio en bio permet de **protéger durablement l'environnement**. Cela consolide des fermes à taille humaine, plus diversifiées et créatrices d'emplois locaux, **renforçant ainsi la résilience agricole locale.**

Cet engagement peut également **sécuriser un approvisionnement local en produits bio** pour les cantines, crèches, Ehpad et habitants du territoire ou la commercialisation de produits bio en circuits courts sur votre territoire.

COMMENT AGIR ?

Les collectivités disposent d'un large panel d'outils fonciers simples et peu coûteux pour participer à la sécurisation des terres bio existantes.

1. **Inscrire une clause obligatoire de conduite en AB** dans le cadre de baux ruraux environnementaux pour les terres appartenant à la collectivité.
2. **Mettre en place une veille foncière active sur les terres en bio.**
3. **Mobiliser des outils de portage ou de stockage foncier prioritairement sur les terres bio.**
4. Inciter les propriétaires fonciers de terres bio à **contracter des Obligations Réelles Environnementales.**
5. **Accompagner les exploitants en fin de carrière et soutenir les installations en bio** sur son territoire.
6. **Développer des régies agricoles ou fermes municipales**

PACTE BIO, ENGAGEZ-VOUS POUR PLUS DE BIO DANS LA CAMPAGNE !



FNAB

4. FAVORISER LE MAINTIEN DES TERRES AGRICOLES BIO EN BIO

QUELS GAINS POUR VOTRE TERRITOIRE ?

1. **La préservation de l'environnement**
2. **La stabilité des fermes bio locales**, créatrices d'emplois non délocalisables.
3. **La facilitation des installations agricoles** et maintien du tissu rural.
4. **La sécurisation des filières bio locales** (maraîchage, lait, fruits, élevage..).
5. **L'approvisionnement local pérennisé pour les cantines** de vos écoles, Ehpad, crèches, centres de loisirs.
6. Le renforcement de **l'autonomie alimentaire et de l'attractivité du territoire**.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une simple clause "obligation de conduite en AB" dans un bail rural peut pérenniser le bio sur plusieurs générations d'exploitants, sans coût supplémentaire pour la collectivité.

LE RÉSEAU FNAB, À VOS CÔTÉS

Pour toutes ces actions, les Groupements du réseau FNAB vous accompagnent.

DES INITIATIVES INSPIRANTES

La Métropole de Lyon :

Une réserve foncière agricole stratégique dédiée à l'installation de maraîchers bio.

Dans le département du Gers :

Une politique foncière proactive pour favoriser l'accès au foncier pour les fermes bio.

Mais aussi Epinal, Toulouse, Mouans-Sartoux et une centaine d'autres collectivités ont mis en place une ferme publique pour alimenter les cantines de leur ville.

POUR EN SAVOIR PLUS ET SIGNER LE PACTE,
RENDEZ-VOUS SUR [TERRITOIRESBIO.ORG](https://territoiresbio.org) OU
CONTACTEZ-NOUS À CONTACT@FNAB.ORG

